

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021 MAIRIE D'AMANCEY

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'AMANCEY, le 19 juillet 2021 à 20h30, après convocation légale du 8 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, Maire. Absents excusés : Jean-Louis MOUROT, Pierre RIBARD (procuration à Claude CUCHE). Secrétaire de séance : Jean-Victor VERNIER.

-I- LOCATION LOGEMENT 13 RUE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal décide de donner en location à M. Antoine BRUCHON le logement situé 13 rue de l'Eglise à AMANCEY aux conditions suivantes :

- Date d'effet : 01/07/2021
- Durée : 6 ans
- Loyer : 462.42 € réévalué chaque année au 1^{er} juillet en fonction de l'Indice de Référence des Loyers et payable entre les mains du Receveur Municipal.
- Caution : 1 mois de loyer
- Cautionnement du loyer obligatoire

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir.
Validé à l'unanimité.

-II- TRAVAUX EXTENSION MARPA

Lors du vote du budget, le CM a délibéré pour étendre la MARPA.

Cette extension comprendra la construction d'une véranda, d'un bureau pour la responsable, d'un local pour les salariés, d'un nouvel escalier d'accès au 1^{er} étage et l'extension de la cuisine. Il sera également nécessaire de reprendre certains équipements en fonction de l'étude thermique globale du bâtiment qui est en cours.

Afin de concrétiser ces travaux, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée, il y a 5 semaines. M. le Maire présente le résultat de cette consultation :

Maîtrise d'œuvre	Taux horaire
Michel KRUZIC	21.67 %
Jonathan SANCHEZ	Refus de répondre
Jean-Michel LHOMMÉE	10 %

Suite à cette présentation, le CM retient l'offre de M. Jean-Michel LHOMMÉE.

-III- SUBVENTIONS

Suite à la sollicitation de la municipalité, concernant les festivités du 14 juillet, le comité des fêtes a organisé un concours de pétanque dans l'après-midi, suivi d'un concert en début de soirée, dans l'attente du tir du feu d'artifices.

L'association « Familles Rurales » a organisé un vide-grenier ce même jour, en matinée.

La commune tient à accompagner ces 2 associations pour la reprise des manifestations en votant les subventions suivantes, en lien avec les dépenses engagées :

- Comité des fêtes : 600 €
- AFR : 200 €

Validé à l'unanimité.

-IV- LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire rappelle au CM que pour financer les besoins en trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie. Le CM, après avoir pris connaissance des

propositions remises par les différentes banques ayant répondu et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du CAFC, une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 95 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable : euribor 3 mois + 1.80% marge
- Paiement des intérêts : décompte trimestriel
- frais et commissions : 285 €

Le CM approuve la décision et autorise M. le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette opération.

-V- DROIT DE PREEMPTION

La commune n'exerce pas son droit de préemption concernant les parcelles section AB n°351, section AC n°173 p et AC n°201 p.

VI- PAIEMENT D'HEURES

HEURES COMPLEMENTAIRES

Le CM valide le paiement de 7 heures complémentaires en faveur de Mme FARGES qui effectue le remplacement de Mme GARNIER.

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le CM valide le paiement de 13 heures supplémentaires à MM. Claude GRANDJEAN et Frédéric STIEGLER pour le tir du feu d'artifices.

VII- PROJET DE CONTRAT ETAT-ONF 2021/2025

Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »



CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

-VIII- CONVENTION SIAAF

M. Jean-Michel BOURGON présente la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant le schéma directeur d'assainissement des communes d'AMANCEY, de FERTANS et du Syndicat intercommunal d'assainissement AMANCEY-FERTANS. Il expose les objectifs de ce schéma directeur d'assainissement, l'exercice de la co-maîtrise d'ouvrage, la gestion financière et les modalités de financement.

Suite à cet exposé, l'assemblée valide, **à l'unanimité** l'ensemble de ladite convention et autorise M. le Maire à la signer.

-IX- ACHAT PARCELLE BOIS

M. Gaëtan MILLE informe l'assemblée que Mme CLERGET, propriétaire de la parcelle boisée cadastrée section ZL n°17 d'une contenance de 23 220 m², propose à la commune d'acquérir sa parcelle aux conditions suivantes :

- Prix : 3 500 €
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Sur proposition de la commission Forêt, le CM émet un avis favorable unanime, quant à cette acquisition et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

-X- QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT D'ACTIVITE CC LOUE LISON

M. le Maire présente le rapport retraçant l'activité de la CC LOUE LISON sur l'année 2020. Conformément aux dispositions de la loi n°99-586 du 12/07/1999 et du décret n°2000-404 du 11/05/2000, M. le Maire communique aux membres du conseil municipal les rapports annuels 2019 et 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par la CC LOUE LISON. Il indique également que ces rapports sur le service « déchets ménagers » sont mis à disposition du public au secrétariat de mairie.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le CM valide le paiement de l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 120.97 € en faveur du M. le Curé.

PREAVIS

Mme Marie Laure RAMEAU a informé M. le Maire de son départ du logement qu'elle occupe au 30 rue du Traîneau, au 30 septembre 2021.

En raison de problèmes récurrents liés aux dysfonctionnements du poêle à granulés, elle sollicite la commune afin d'obtenir un dédommagement.

En réponse, le CM propose de lui réduire son dernier loyer de 100 €.

Résultat du vote : 10 pour – 4 contre.

INFOS AU COMPTE RENDU

COMPÉTENCE PLUI

M. le Maire informe l'assemblée en indiquant que la minorité de blocage a été atteinte. En conséquence, la CC LOUE LISON ne pourra pas exercer la compétence PLUI.

ANNIVERSAIRE

M. le Maire informe l'assemblée qu'une cérémonie d'anniversaire sera organisée, ce dimanche 25 juillet pour fêter les 100 ans de Mme Alice ORDINAIRE.

MARCHÉ D'AMANCEY

M. Gaëtan PELLETRAT DE BORDE fait le point sur l'état d'avancement de la création de l'association des producteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Affiché le 14 août 2021.

P/o Philippe MARECHAL,
Jean-Michel BOURGON
1^{er} Adjoint au Maire d'AMANCEY